

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : l'arrêt voté

Le 15 mai 2025, le conseil communautaire a validé le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sisteronais-Buëch en l'arrêtant officiellement et a tiré le bilan de la concertation.

Le SCoT est un projet de territoire stratégique qui permet de réfléchir à l'organisation et planifie son développement tout en préservant l'environnement. C'est un document important puisque les communes sont tenues de suivre ses orientations et prescriptions.

À noter : le SCoT n'est pas un super PLU !

Si les deux documents doivent respecter les mêmes règles nationales et régionales, le Plan Local d'Urbanisme régit à l'échelle de la parcelle. Le SCoT, quant à lui, s'intéresse davantage à des secteurs ou de grands ensembles afin de donner un cadre général qui s'applique aux communes.

Pourquoi s'intéresser à ce document ?

Un SCoT s'inscrit dans un programme pour les 20 ans à venir, soit jusqu'en 2045 ! Il concerne l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et aborde tous les aspects de notre vie quotidienne :

- L'économie (commerce, industrie, artisanat, agriculture...);
- L'habitat ;
- La mobilité et les déplacements ;
- La santé et l'environnement (cadre de vie et préservation) ;
- etc.

Comment obtenir des informations et donner son avis ?

L'ensemble du projet SCoT est consultable et téléchargeable sur le site internet de la CCSB.

<https://www.sisteronais-buech.fr/services-et-proximite/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale-scot/>



Un dossier de consultation du SCoT ainsi qu'un registre des observations sont disponibles dans toutes les mairies aux heures habituelles d'ouverture.

Vous pouvez également envoyer vos observations à l'adresse mail suivante : scot@sisteronais-buech.fr

Enfin, une enquête publique se tiendra entre octobre et décembre 2025 et durera pendant 1 mois minimum. Les dates précises seront communiquées le plus largement possible, notamment sur les réseaux sociaux de la CCSB.